



Communiqué de presse

RVH : l'urbanité s'arrête aux grilles de sécurité !

Les Rendez-vous de l'Histoire 2024 auront été l'occasion de mesurer les limites fixées par les tenant-es du pouvoir à l'expression juste des travailleurs et travailleuses.

Dans un premier temps, au prétexte d'assurer la sécurité dans un contexte international tendu (guerre en Ukraine et au Proche Orient) le Préfet a émis un arrêté interdisant toutes manifestations revendicatives. Dans sa ligne de mire, les tractages et le rassemblement prévus par l'inter-orga Palestine pour dénoncer l'urbicide de Gaza et la situation des peuples palestinien et libanais. Mais cela allait plus loin, puisque le tractage de la FSU sur les programmes d'histoire a été aussi visé et que les salarié-es de la Bibliothèque Abbé Grégoire en grève, se sont vu-es interdire leurs tractage et banderole pour la défense du service public et de leurs conditions de travail.

Mais grâce à l'action commune CGT 41 et FSU, *via* un référé liberté devant le Tribunal Administratif d'Orléans, l'arrêté préfectoral a été suspendu par ordonnance retenant qu'aucun élément ne permettait de considérer qu'il existerait des risques de troubles : les tractages et autres démarches militantes mené-es dans le cadre (ou en marge) des rendez-vous de l'Histoire ont donc repris et la banderole a été déployée !

C'est une victoire des deux organisations syndicales contre l'arbitraire de l'État qui, dans cette période austéritaire et réactionnaire, veut censurer les revendications et la solidarité internationale des travailleurs et travailleuses.

La CGT 41 a maintenu ses deux tractages devant la préfecture : le samedi sur la question palestinienne en inter-orga et dimanche sur les luttes féministes à venir.

C'est à l'issue de ce dernier, en voulant entrer dans le périmètre de protection, décidé là aussi par le préfet mais qui ne faisait que stipuler « Article 5 : La seconde enceinte de ce périmètre de protection encadre les conditions de circulation des piétons : sous l'autorité d'un officier de police judiciaire, une inspection visuelle et une fouille des bagages seront assurées par des agents privés de sécurité [...]. L'introduction de sacs volumineux est interdite dans la seconde enceinte », que les militant-es de la CGT ont été refoulé-es par la sécurité, arguant que l'organisation des RVH ne voulaient pas que la CGT tracte à l'intérieur.

La CGT dénonce l'attitude de la direction des RVH, qui en s'appuyant sur l'arrêté de périmètre de protection qui ne vise qu'à empêcher les actions terroristes, s'arroge le droit de privatiser l'espace public et de définir quel-les seraient les « bon-nes citoyen-nes » ! La direction des RVH est bien loin de la définition de la citoyenneté qui donne le droit de participer à la gestion des affaires publiques et de débattre des grandes questions intéressant la cité.

On peut donc légitimement s'interroger : la ville est-elle un vrai lieu de liberté ?

Blois le lundi 14 octobre 2024